

La Commune de TINLOT engage un Conducteur de travaux, chef de service

Fonction

- Diriger l'équipe du service Travaux.
- Assumer, au niveau de la Commune de Tinlot, la direction et la coordination des travaux effectués en régie par la Commune au niveau des voiries et des bâtiments (cahiers des charges pour marchés de fournitures ou travaux spécifiques, coordination des prestations, suivi sur le terrain). Dans ce domaine, le candidat sera appelé à faire le lien entre le service administratif et le service des travaux.
- Analyser les dossiers de travaux effectués par des prestataires extérieurs (cahiers des charges, procédures administratives relatives aux marchés publics et éventuels modes de subventionnement, etc...);
 - Suivi de ces travaux ; participation aux réunions de chantier, etc...
- Préparer les dossiers à présenter au Conseil et Collège communal, sous l'autorité de la Directrice générale.
- Elaborer et suivre le budget annuel.
- Etablir un rapport d'activité régulier.
- Rendre compte à la Directrice générale.

Profil

- Disposer d'un diplôme :
 - de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé en construction, travaux publics ;
 - d'ingénieur.
- Etre organisé, rigoureux, méthodique, avoir l'esprit d'équipe, des capacités de management et une bonne résistance au stress.
- Avoir une bonne connaissance de la législation en vigueur, ainsi qu'en matière de marchés publics.
- Maîtriser l'outil informatique.
- Une expérience professionnelle dans le secteur est un atout.

Examens.

- Examen écrit, à savoir une épreuve sur les connaissances suivantes :
 - A. Matières principalement techniques.
 - Techniques de construction (bâtiments, voiries).
 - Normes et législation en matière de sécurité-santé.
 - B. Connaissances de base.
 - Règlementation sur la voirie communale.

- Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.
- Législation en matière d'urbanisme et d'environnement.
- Marchés publics.
- <u>Epreuve orale</u> consistant en un entretien sur des questions d'ordre général en rapport avec la fonction.

Afin de pouvoir accéder à l'épreuve orale, le candidat devra obtenir un minimum de 60% à la fois pour l'ensemble des matières principalement techniques ET pour l'ensemble des matières principalement administratives.

Contrat de travail.

Contrat à durée déterminée de un an pouvant évoluer vers un contrat à durée indéterminée.

<u>Traitement</u> (en fonction du diplôme et de l'ancienneté admissible – Echelles non indexées – Voir évolution de carrière éventuelle) :

- Niveau B1 (Echelle de 18.026,82 € à 25.011,57 €);
- Niveau A1 (Echelle de 22.032,79 € à 34.226,02 €).

Dossier de candidature à nous faire parvenir

Votre dossier de candidature, à savoir :

- Une lettre de motivation manuscrite et votre Curriculum Vitae.
- Un certificat de bonne conduite, vie et mœurs, datant de moins de trois mois et destiné à une administration publique.
- Une copie certifiée conforme des titres, diplômes et certificats requis.
- une copie certifiée conforme du permis de conduire.

devra être transmis pour le **20 juin 2018**, à 12h00' au plus tard, au Collège communal de la Commune de Tinlot, rue du Centre 19 à 4550 TINLOT.

Pour tout renseignement complémentaire :

Janique LION (Directrice générale): 085/830.934 ou janique.lion@tinlot.be

Par le Collège,

La Directrice générale (S) Janique LION

La Bourgmestre, (S) Cilou LOUVIAUX